3

1
2
3

2	3
5	6

Tract de propagande sur l'éducation **No 13 ***

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

L'Instruction Obligatoire[1]

DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

(*Polémique Dandurand—Saint-Pierre*)

QUELQUES MOTS D'EXPLICATION

Le 12 octobre dernier, l'honorable sénateur Dandurand accordait au «Soleil» de Québec, une interview dans laquelle il essayait de démontrer la nécessité d'une loi d'obligation scolaire dans la province de Québec. Parmi toutes les raisons, à mon avis très peu convaincantes, apportées par l'honorable sénateur à l'appui de sa thèse, il en est une qui me frappa comme étant tout particulièrement mal fondée; c'est celle qu'il tirait de la prétendue irrégularité de l'assistance à l'école dans notre province.

J'écrivis au «Soleil», et au «Canada», (ce dernier journal ayant reproduit l'interview de M. Dandurand) pour faire une mise au point qui, me semble-t-il, s'imposait. M. Dandurand me répondit; et voilà l'origine de la discussion dont on pourra suivre les développements dans les quelque vingt pages de cette brochure.

On remarquera que je me suis refusé à quitter le domaine des faits et des chiffres pour suivre mon honorable contradicteur sur tous les terrains où il s'aventurait. Je pourrais, si je ne craignais d'allonger outre mesure cette sorte de préface, donner plusieurs bonnes raisons de mon attitude. Une seule suffira, d'ailleurs, pour me justifier.

---

1 **Ce tract est en vente au Secrétariat de l'École Sociale Populaire, 1075, rue Rachel, Montréal. Prix, 5 sous l'exemplaire; $3.00 le cent; $25.00 le mille,** ***franco.***

Quelle importance peut bien avoir pour nos lecteurs, dans la présente discussion, le fait allégué par M. Dandurand, que le parti catholique belge—par pur opportunisme politique—a inscrit l'instruction obligatoire dans son programme ? Absolument aucune s'il est établi que l'instruction obligatoire a fait faillite à peu près partout où on l'a adoptée, et que l'assistance à l'école chez nous est supérieure à celle de la plupart des pays où existe une loi d'obligation scolaire.

Je n'avais donc pas à m'occuper de cet argument, non plus que de quelques autres de même nature que m'opposait mon adversaire.

Inutile de dire que j'ai respecté scrupuleusement le texte des articles de M. Dandurand. On les trouvera ici, de même que les miens, tels qu'ils ont paru dans le «Canada». Je me suis seulement permis d'ajouter quelques notes, qui ne sont toutes, sauf une, (p. 18, note 3.) que des renvois d'une page à l'autre, et une courte conclusion.

J'aurais aimé à reproduire une nouvelle lettre de M. Dandurand parue dans le «Canada» du 12 novembre. Mais comme cette lettre traite d'une question—le relèvement des salaires de nos instituteurs et de nos institutrices primaires—absolument étrangère au sujet de cette brochure, je dois m'abstenir. Qu'il me soit du moins permis d'assurer à son auteur que je serais heureux de prêter mon modeste concours à la campagne projetée pour l'amélioration de la situation matérielle de notre personnel enseignant. Je dois ajouter, avant de finir, que c'est à M. Dandurand que revient le mérite d'avoir amorcé cette campagne, puisque c'est lui qui le premier, à ma connaissance, en a lancé l'idée et fait approuver le principe par le Congrès de la Langue Française.

ARTHUR SAINT-PIERRE

Première Lettre de M. Saint-Pierre

(Le « Canada, » 18 octobre.)

Montréal, 15 *octobre* 1912

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Vous me pardonnerez de demander un peu d'espace pour relever au moins une des affirmations que vous prêtez à l'honorable sénateur Dandurand, dans l'interview que vous avez publiée hier. La position de M. Dandurand donne à ses paroles beaucoup d'autorité, et il serait regrettable de voir s'accréditer dans le public des propositions fausses, sous le couvert de son nom. La chose est d'autant plus grave qu'il s'agit d'éducation. Dans une question d'une pareille importance il importe souverainement—vous le savez mieux que moi—de ne pas fausser l'opinion du peuple.

Or, vous faites dire à M. Dandurand « qu'une forte proportion des enfants en âge de fréquenter les écoles s'abstiennent complètement, et qu'un très grand nombre ne suivent les classes que très irrégulièrement ».

J'ai peine à croire que M. Dandurand se soit permis une affirmation aussi extraordinaire, aussi parfaitement contraire à la vérité. Car enfin il existe sur cette question de la fréquentation scolaire dans notre province, des documents officiels faciles à consulter; que disent ces documents ?

Ouvrons le Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique pour l'année 1910 (1). Nous verrons que les enfants de 7 à 14 ans—c'est-à-dire ceux qui auraient été atteints par une loi d'obligation scolaire—étaient, cette année-là, au nombre de 252,236. Sur ce nombre 242,787, plus de 96 p. c., étaient inscrits sur les registres scolaires et avaient par conséquent, fréquenté, si peu que ce soit, l'école. (2) Nous sommes loin de la forte proportion d'abstentions complètes de l'honorable sénateur.

(1)—Une erreur d'impression a rendu inintelligible, sur le point qui nous occupe, le rapport de 1911.

(2)—Rapport du Surintendant, 1910, page 286.

Et il ne faut pas oublier que sur les 3.75 p. c. d'enfants non inscrits aux registres des écoles, un bon nombre devaient être malades, d'autres recevaient leur instruction dans la famille ou d'instituteurs privés, d'autres encore, parmi les plus vieux, possédant déjà un certain degré d'instruction et pressés par le besoin, avaient commencé à travailler.

Quant à la présence moyenne des élèves inscrits dans les écoles sous contrôle elle est des plus satisfaisantes: de 75 à 80 p.c. (1). On pourrait citer plus d'un pays, jouissant (?) du régime de l'obligation scolaire, où cependant la moyenne de présence des élèves est moins élevée que dans la province de Québec.

Il me serait facile, si j'en avais le loisir, de prouver que la plupart des affirmations que vous prêtez à l'honorable sénateur Dandurand ne sont pas plus solides que celle que je viens de réfuter. Ce sera peut-être pour une autre fois.

En attendant je compte que vous voudrez bien accorder à mes remarques la même hospitalité qu'aux déclarations de M. Dandurand, et je vous prie d'accepter, avec mes remerciements, l'assurance de mon entier dévouement.

Réponse de M. Dandurand

Monsieur Saint-Pierre me demande sur quoi je base mon affirmation «qu'une forte proportion des enfants en âge de fréquenter les écoles s'abstiennent complètement, et qu'un très grand nombre ne suivent les classes que très irrégulièrement.» C'est sur les rapports des inspecteurs que j'ai lus presque chaque année. Je comprends, parmi les enfants qui s'abstiennent complètement, ceux qui s'inscrivent en septembre et qui, après une fréquentation de quelques jours, ne retournent plus à l'école.

Quant à la présence moyenne des enfants inscrits dans les écoles sous contrôle, j'ai des raisons sérieuses de croire qu'elle n'est pas aussi élevée que le disent les chiffres de M. Saint-Pierre, mais cette proportion serait-elle exacte qu'elle ne dirait pas la vérité que nous avons intérêt à connaître,

(1) Rapport du Surintendant, 1911, page 217.

car on donne une moyenne globale pour les sept années réunies, de 7 à 14 ans. Il n'est pas douteux que la présence moyenne des enfants est assez élevée jusqu'au jour de leur première communion. Avant l'année 1910, l'enfant se rendait assez régulièrement à l'école jusqu'à l'âge de 10 ans, alors qu'il faisait sa première communion, mais après cela, la fréquentation de l'école par ces enfants, baissait de 25 à 30 pour cent. (1)

J'apprends que depuis deux ou trois ans, alors que l'enfant a été amené—par un règlement général—à faire sa première communion à 7 ou 8 ans, la présence moyenne des enfants dépassant huit ans a fléchi d'un tiers. Je prie instamment M. le Surintendant de demander un rapport spécial à ses inspecteurs sur ce point, car si cet état de choses, qui prévaut dans certains endroits, à ma connaissance, se produit par toute la province, il appartiendra aux autorités d'y apporter promptement remède.

La situation n'était pas déjà assez brillante pour que nous souffrions qu'elle s'aggrave. Je connais des notaires, dans les faubourgs de la cité, qui passent leurs soirées à rédiger et à signer des reçus pour des ouvriers illettrés. Beaucoup de ces derniers sont des jeunes gens de la campagne récemment arrivés à la ville. Aussi je ne suis qu'à demi-surpris d'entendre Monsieur Ainey affirmer qu'en organisant une union ouvrière, il avait trouvé 22 jeunes gens sur 23 qui ne savaient pas lire.

Ne serait-il pas temps d'organiser une campagne par toute la province pour secouer notre population et la tirer de sa torpeur? Le congrès de la Langue française a été unanimement de cet avis. Si l'Église et l'État veulent coopérer dans cette belle œuvre, j'ai une foi robuste dans le succès d'une semblable croisade.

(1) Plus loin pourtant, M. Dandurand devra reconnaître « qu'aucune statistique ne lui indique à quel âge les absences sont plus fréquentes ou plus nombreuses ». Voir page 9.

Deuxième Lettre de M. Saint-Pierre

(Le « Canada » 24 octobre)

Montréal, 19 octobre, 1912.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Permettez-moi d'abord de vous remercier et de vous féliciter de la large publicité que vous accordez, si justement, à la contestation qui s'est élevée entre l'honorable sénateur Dandurand et moi, sur la fréquentation scolaire dans notre province. Vous avez compris que, sur une question aussi importante, le public ne saurait être trop renseigné et que, puisqu'on ne s'accorde pas sur la gravité du mal, vous deviez à vos lecteurs de leur soumettre les arguments avancés de part et d'autre. C'est ce dont, encore une fois, je vous félicite bien sincèrement.

A mon humble avis—et c'est là je crois, l'opinion de tous ceux qui nous ont lus tous les deux—la réponse que m'a faite M. Dandurand est loin d'être décisive. Son principal défaut—défaut qui lui enlève toute valeur probante—est d'être trop vague, trop générale.

« J'ai des raisons sérieuses de croire », « J'apprends que », « Je connais des notaires qui », voilà des formules bien imprécises et bien peu convaincantes. Le lecteur se demande quelles sont les raisons sérieuses qu'allègue M. Dandurand sans les définir ; quelles sont les sources d'informations dont il s'autorise, sans les désigner clairement ; qui sont les notaires dont il parle sans les nommer et sans dire dans quels faubourgs ils exercent leur profession. J'ai cité des documents officiels, M. Dandurand m'a répondu par des généralités, et mon argumentation reste tout entière debout.

Un seul passage de la réponse de mon honorable contradicteur paraît avoir quelque consistance. Aussi vous me permettrez de m'y arrêter un peu longuement.

« C'est sur les rapports des inspecteurs que j'ai lus presque chaque année, dit en substance M. Dandurand, que je me base pour affirmer qu'une forte proportion des enfants en

âge de fréquenter les écoles s'abstiennent complètement, et qu'un très grand nombre ne suivent les classes que très irrégulièrement.» Et il ajoute: «Je comprends, parmi les enfants qui s'abstiennent complètement, ceux qui s'inscrivent en septembre et qui, après une fréquentation de quelques jours, ne retournent plus à l'école».

Disposons d'abord de cette dernière remarque.

Personne, M. le Rédacteur, personne n'a le droit de détourner les mots de leur sens pour les besoins de sa cause. Un enfant qui ne va à l'école que quelques jours dans l'année, est un enfant qui fréquente sa classe d'une façon très irrégulière, très insuffisante, ce n'est pas un enfant qui s'abstient complètement. Si M. Dandurand nous avait dit, dès son interview, quel sens tout particulier il donnait à l'expression «s'abstenir complètement», passe encore, mais il n'y a songé qu'en me répondant! Je dois ajouter que, quant à ce qui concerne le nombre d'élèves qui s'inscrivent en septembre et cessent de fréquenter l'école après quelques jours, on ne peut faire que des suppositions et des affirmations absolument gratuites: les rapports officiels du surintendant n'en parlent même pas.

J'ai lu avec beaucoup d'attention les rapports de tous les inspecteurs pour les années 1909-10, 1910-11, et j'ai constaté que tous, sauf quelques rares exceptions que les circonstances locales justifient, enregistrent pour leur district respectif, une fréquentation des plus satisfaisantes. L'inspecteur général, M. Magnan, ne faisait que résumer très fidèlement le témoignage des simples inspecteurs quand il disait: «La fréquentation scolaire dans les écoles sous contrôle, considérée au seul point de vue de la présence moyenne en classe, est très satisfaisante: elle varie de 75 à 80 pour cent» (1).

Avant de passer à la question de nos illettrés—que M. Dandurand a introduite, je ne sais trop pourquoi, dans le présent débat sur la fréquentation scolaire—permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, de faire une comparaison très instructive et tout à l'honneur de la population catholique de la province de Québec.

(1) Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la province de Québec, 1911, page 217.

Nous venons de voir que la présence moyenne des élèves inscrits dans nos écoles catholiques, varie entre 75 et 80 p. c.

Dans la province d'Ontario, cette moyenne n'est que de 60.45 pour cent (1) et dans la Nouvelle-Ecosse—où cependant l'instruction est obligatoire—elle n'est que de 59.5 pour cent (2).

Et maintenant un mot pour finir à propos de nos illettrés.

A cause des obstacles que nous suscita dans le passé l'intolérance anglaise et protestante,—actuellement déchaînée dans la province d'Ontario—notre système scolaire est très jeune, et c'est ce qui explique le nombre relativement considérable d'illettrés parmi les personnes âgées. Ce n'est évidemment pas ces personnes que viserait une loi d'obligation scolaire. Il n'existe malheureusement pas de statistiques officielles complètes, qui nous permettent de nous rendre compte, avec une exactitude absolue, du degré de diffusion de l'instruction dans notre jeunesse. Mais quand M. Ainey affirme—je le cite d'après M. Dandurand—qu'en organisant une union ouvrière, il a trouvé 22 jeunes gens sur 23 qui ne savaient pas lire, nous sommes en droit de lui répondre que: ou bien il avait réuni autour de lui pour la circonstance, tous les ignorants venus de plusieurs milles à la ronde, ou bien il a trompé sciemment ceux à qui il a fait cette déclaration, d'une invraisemblance qui touche au ridicule.

On était pourtant en droit de s'attendre que l'honorable M. Taschereau avait porté le coup de grâce à la légende inepte et odieuse, qui veut faire passer la masse des Canadiens français pour des illettrés et des ignorants, quand il déclara, à la chambre de Québec, le 17 janvier 1911, que, sur tous les enfants de 14 à 16 ans travaillant dans les manufactures, 1 seulement, sur 200, ne savait pas lire et écrire.

Vous remerciant, Monsieur le Rédacteur, pour votre bienveillante hospitalité, je vous prie de me croire, etc....

---

(1) Rapport du Ministre de l'Instruction Publique de la province d'Ontario, 1911, page XIX.

(2) Rapport du Ministre de l'Instruction Publique de la Nouvelle-Ecosse, 1911, page 10.

Réponse de M. Dandurand

Je remercie Monsieur Saint-Pierre d'être revenu à la charge, et de me fournir l'occasion de lui donner quelques précisions basées sur les statistiques officielles qu'il cite lui-même. Je ne discuterai pas leur authenticité. Je les crois cependant sujettes à caution. Je trouve, par exemple, qu'il y avait, l'an dernier, 124,522 filles d'âge à fréquenter l'école, c'est-à-dire de 7 à 14 ans, et qu'il y eut 126,359 inscriptions. Il y a là une erreur évidente (1). Je pourrais en citer d'autres.

J'ai dit qu'il y avait une forte proportion des enfants en âge de fréquenter les écoles qui s'abstiennent complètement, et qu'un très grand nombre ne suivent les classes que très irrégulièrement.

Le rapport du Surintendant pour l'année 1910-1911 donne les chiffres suivants:

Enfants d'âge à fréquenter l'école (p. 332)	395,216
Enfants inscrits (p. 340)	347,164
Enfants non-inscrits (13 p. c.)	48,052
Sur le total des enfants en âge de fréquenter l'école	395,216
La fréquentation moyenne fut de (p. 340)	273,080
Il y eut donc chaque jour de l'année........	122,136

enfants absents de l'école, soit 31 p. c.

Aucune statistique ne m'indique à quel âge les absences sont plus fréquentes ou plus nombreuses, mais il est des chiffres que j'invite Monsieur Saint-Pierre à étudier, qui l'édifieront probablement ou l'éclaireront tout au moins, sur la somme d'instruction que reçoivent 50 p. c. des enfants de la province.

A la page 308, je constate que 82,165 enfants sont dans la première année de l'école élémentaire, 53,646 dans la se-

(1) J'ai signalé l'erreur dont parle ici M. Dandurand, dans ma première lettre, en note. C'est une simple erreur d'impression, qui ne diminue en rien la valeur ou l'autorité des autres statistiques données dans le *Rapport*.

conde année, 37,806 dans la troisième année, et 15,151 dans la quatrième, 35 pour cent des enfants qui suivent la classe de première année ne se rendent pas à la seconde, 53 pour cent ne font pas la troisième, et 82 pour cent ne se rendent pas à leur quatrième année.

La page 316 nous indique le même état de choses pour les enfants qui suivent les écoles modèles:

1ère année élémentaire	36,593
2ème " "	23,144
3ème " "	17,217
4ème " "	11,697

Ici encore, nous avons un écart de plus de 50 pour cent entre le nombre des élèves de 1ère année et celui des élèves de troisième.

Il ne s'agit pas de récriminer, ni de nous comparer aux voisins. La seule question que nous devrions tous nous poser est celle de savoir s'il n'y a pas moyen d'améliorer notre situation scolaire. Il semble évident que les enfants ne restent pas assez longtemps à l'école. Je cherche en vain un autre remède à ce mal que l'obligation scolaire.

COMMENTAIRES DU « CANADA »
(25 octobre)

Les Chiffres

On se contente trop facilement de chiffres superficiels en matière scolaire.

Au sujet de la fréquentation scolaire, par exemple, on nous corne les oreilles que près de 90 p. c. des enfants en âge d'aller à l'école sont inscrits; mais l'hon. M. Dandurand a prouvé qu'il n'y en avait pas 60 p. c. qui fréquentent l'école régulièrement, et que le nombre décroit avec rapidité d'une année du cours primaire à l'autre: de ceux qui font la première année, 82 p. c., ne se rendent pas à la quatrième.

Cependant on continuera de chanter victoire parce qu'il y a beaucoup d'enfants qui s'inscrivent.

Etre inscrits et être instruits, c'est deux!

Troisième Lettre de M. Saint-Pierre

(Le «Canada» 5 novembre)

Montréal, 26 octobre 1912

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

L'honorable sénateur Dandurand, dans la dernière interview qu'il vous a accordée, et l'auteur de la petite note intitulée: «Les chiffres» parue dans le «Canada» d'hier (vendredi), tout en mettant les lecteurs de votre journal en garde contre les statistiques, s'en sont pourtant servi d'une façon vraiment compromettante pour la réputation de sérieux dont ils peuvent jouir dans la polémique.

Le dernier, un collaborateur d'occasion sans doute, se plaint de ce qu'on lui «corne les oreilles que (*sic*) près de 90 p.c. des enfants en âge de fréquenter les écoles sont inscrits.» L'impatience subite de votre collaborateur m'étonne, Monsieur le Rédacteur; car enfin, depuis plusieurs années qu'on «corne» aux oreilles du public les affirmations les plus extravagantes et les plus fausses sur la question de la fréquentation scolaire dans notre province, il n'a jamais demandé qu'on lui laisse la paix. A-t-il l'appareil auditif si singulièrement organisé qu'il peut tout entendre, sauf le son de la vérité?

Mais laissons de côté cet anonyme, plus malin que dangereux, et occupons-nous de M. Dandurand.

Et d'abord, si nous voulons que nos lecteurs s'y reconnaissent dans toutes les statistiques que nous leur donnons de part et d'autre, et puissent en tirer une conclusion sensée, il est important de bien préciser le point sur lequel porte le présent débat. Voici: il s'agit de savoir si les enfants qui ne vont pas à l'école, dans notre province, sont tellement nombreux, qu'une loi d'obligation scolaire soit devenue indispensable. Il est donc absolument évident que nous ne devons nous occuper, dans les chiffres que nous citons, que des enfants qui, à raison de leur âge, seraient visés par une telle loi: c'est-à-dire les enfants de 7 à 14 ans. Personne, en

effet, ne peut songer sérieusement à rendre, dans notre province, l'école obligatoire pour les enfants de moins de 7 ans et de plus de 14 ans : des raisons de santé pour les plus jeunes, et les exigences économiques, pour les vieux, s'y opposent. Nous ne devons nous occuper ici, je le répète, que des enfants de 7 à 14 ans, et c'est ce que j'avais fait dans ma première réponse à M. Dandurand. (Le «Canada», 18 octobre).

Ce n'est pourtant pas ce que fait l'honorable sénateur. Sans dire que les statistiques qu'il cite englobent une catégorie d'enfants plus large que celle dont je m'étais occupée; sans un mot d'explication, il donne des chiffres qui concernent tous les enfants considérés comme ayant l'âge de fréquenter l'école, c'est-à-dire les enfants de 5 à 16 ans. Et c'est ainsi qu'il arrive à trouver 13 p. c. d'enfants non inscrits et une moyenne de 31 p. c., d'absence, par rapport au nombre total d'enfants. Je laisse à mes lecteurs le soin de qualifier cette manière d'agir.

Pour moi, m'en tenant aux enfants de 7 à 14 ans, les seuls, encore une fois, qu'une loi d'obligation scolaire pourrait atteindre, je répète, d'après le rapport officiel du Surintendant (1910, pp. 286-287), que plus de 96 pour cent de ces enfants sont inscrits sur les registres de nos écoles. J'ajoute, toujours d'après le rapport du Surintendant (1911, p. 217), que la fréquentation dans nos écoles catholiques est très satisfaisante, de 75 à 80 pour cent.

Ces statistiques, absolument irréfutables, que j'ai déjà données et qu'il pouvait vérifier, puisqu'il a en mains les Rapports du Surintendant, auraient dû mettre M. Dandurand en garde contre le danger qu'il y avait à faire une autre affirmation, qu'il me faut maintenant relever.

«A la page 308, écrit-il, je constate que 82,165 enfants sont dans la première année de l'école élémentaire, 53,646 dans la seconde année, 37,806 dans la troisième année et 15,161 dans la quatrième; 35 pour cent des enfants qui suivent la classe de première année ne se rendent pas à la seconde, 53 pour cent ne font pas la troisième, et 82 pour cent ne se rendent pas à leur quatrième année. »

Si M. Dandurand avait réfléchi pendant cinq minutes, avant de dicter ces lignes au Rédacteur du «Canada» qui l'interviewait, il se serait demandé comment il pouvait se

faire que: si 35 pour cent des enfants ne se rendent pas à leur deuxième année, 53 pour cent ne font pas la troisième et 82 pour cent ne se rendent pas à leur quatrième, et par conséquent quittent l'école avant l'âge de 14 ans, cependant, 96 pour cent des enfants de 7 à 14 ans sont inscrits aux registres de nos écoles. Ayant constaté la contradiction complète entre ces chiffres, et l'évidente absurdité de sa première conclusion, peut-être aurait-il eu l'idée de chercher, dans le programme de nos écoles catholiques, l'explication de la grande différence qui existe entre le nombre des élèves inscrits en première année et celui des élèves inscrits en deuxième. Il aurait alors constaté qu'un programme comprenant: « Prières, catéchisme, histoire sainte et bienséance; lec« ture, diction, récitation de mémoire écriture, grammaire, « analyse grammaticale et logique, dictée, orthographe d'u« sage et de règles; langage et rédaction, arithmétique; géo« graphie, exercices d'initiation; histoire du Canada dessin; « éléments des connaissances scientifiques usuelles, leçons de « choses »; il aurait constaté, dis-je, qu'un pareil programme est tout de même un peu chargé pour être vu en une seule année par des enfants de cinq, six ou sept ans, et alors, peut-être se serait-il demandé si la première année du cours d'étude ne comportait pas au moins deux années de fréquentation. Pour tirer les choses au clair, il aurait pu alors, — comme je l'ai fait — aller voir un éducateur distingué, directeur ou principal d'une école de huit cents élèves environ, située en plein quartier ouvrier, et lui demander comment les choses se passent dans la pratique.

Celui-ci lui aurait donné, très aimablement, les explications suivantes: « La première année du cours d'étude comprend deux années de fréquentation: l'année préparatoire et la première année proprement dite. Une infime minorité de nos élèves, parmi les plus intelligents et les plus vigoureux, peut, il est vrai, faire ces deux années dans une, mais le nombre de ces élèves remarquables est plus que compensé par celui des élèves qui prennent trois ans pour faire la première année.

« Cette année, j'ai 60 pour cent de mes élèves dits de première année, en préparatoire, et 40 pour cent seulement en première année, proprement dite. Il en est de même, quoi-

que dans une proportion moindre, de la seconde année du cours d'étude; 25 pour cent des élèves y demeurent deux ans. »

En d'autres termes, la première année du cours d'étude compte environ 50 pour cent plus d'élèves que la seconde, parce qu'elle renferme des enfants de une, deux et même trois années de fréquentation. La seconde en compte plus que la troisième, parce que 25 pour cent de ses élèves y restent deux ans de suite.

L'éducateur distingué dont je parle m'a affirmé que les enfants ne quittaient l'école, dans une proportion appréciable, qu'après la troisième année, et surtout après la quatrième année du cours d'étude, c'est-à-dire après cinq, six et même sept ans de fréquentation. Tous ceux qui sont susceptibles d'apprendre savent alors lire, écrire et compter. Ils savent aussi leur grammaire — plus ou moins suivant leur talent — un peu d'anglais, de géographie, etc.

A la demande du directeur d'école, qui m'a donné ces renseignements, je dois taire son nom, mais si M. Dandurand veut s'en donner la peine, il pourra facilement s'assurer de l'exactitude de tout ce que je viens de dire en s'adressant à n'importe quel principal d'école, sous contrôle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Avec des variations inévitables, mais sans importance, la situation est la même partout.

Le directeur de l'école Saint-François-Xavier, — sous le contrôle de la Commission de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge, — que j'ai également consulté, m'a donné des chiffres qui confirment absolument ceux que je viens de rapporter.

Est-ce à dire, Monsieur le Rédacteur, que je suis absolument satisfait du degré d'instruction que reçoit la majorité de nos enfants? Loin de là. Il est malheureux que les élèves quittent la classe après la troisième, et même après la quatrième année du cours d'étude, et je suis en faveur de toute mesure intelligente et efficace qui pourrait les retenir plus longtemps à l'école.

M. Dandurand, lui, ne voit pas d'autres remèdes à la situation — situation beaucoup moins grave qu'il ne se l'imagine — que l'obligation scolaire.

Voyons donc ce que cette fameuse obligation donne ailleurs. Car si elle est inefficace dans d'autre pays, de quel droit, en vertu de quelle prescience, peut-on affirmer qu'elle fera merveille chez nous ?

Or, elle l'est inefficace, Monsieur le Rédacteur, et je veux le prouver brièvement avant de finir.

Dans la Nouvelle-Ecosse, l'école est obligatoire, et la fréquentation scolaire n'est que de 59.5 pour cent (1).

Dans la province d'Ontario l'école est également obligatoire, et la fréquentation n'est que de 60.45 p. c. (2). Nous savons déjà que dans la Province de Québec, où l'instruction n'est pas obligatoire, la fréquentation est supérieure à ces deux chiffres. Alors à quoi bon l'obligation scolaire chez nous ?

En terminant, je livre aux méditations de M. Dandurand et de tous ceux qui partagent son . . . mettons son enthousiasme pour l'obligation scolaire, le témoignage peu suspect et très autorisé du Ministre de l'Instruction Publique d'Ontario, l'honorable R. A. Pyne.

«L'assistance aux écoles augmente avec la population, mais il est à craindre que dans certaines parties de la province, la mise en vigueur de la loi d'obligation scolaire laisse grandement à désirer. En 1910, comme on le verra dans les tableaux statistiques, 215 écoles urbaines, sur 287, nous ont envoyé le rapport du Surveillant (truancy officer). Il semble donc y avoir 72 villes et villages qui n'ont pas de surveillant, ou du moins ont négligé de faire rapport. Dans la plupart des arrondissements ruraux, les autorités locales n'ont pas nommé de surveillant, quoique autorisé par la loi à le faire. Les conditions économiques qui affectent la main d'œuvre à la campagne expliquent, dans une certaine mesure, l'assistance irrégulière des garçons et des filles à l'école ; mais quelle que soit la cause, le résultat n'est pas satisfaisant. Le vote de mesures plus sévères pour améliorer la situation est, dans la supposition la plus favorable (at best), un remède douteux ; à moins qu'une forte opinion publique ne favorise

(1) «Rapport du Ministre de l'Instruction Publique de la Nouvelle-Ecosse,» année 1911, page 10.

(2) Rapport du Ministre de l'Instruction Publique de la Province d'Ontario, 1911, p. XIX.

leur application. Cependant quelque moyen de retenir une partie des subventions de la législature, dans le cas où l'on constate que la fréquentation scolaire est négligée, devra être cherché. » (1).

Vous remerciant, M. le Rédacteur pour votre bienveillante hospitalité, je vous prie de me croire.

Votre etc.

Réponse de M. Dandurand

M. Saint-Pierre prend pour irréfutables les statistique du surintendant de l'Instruction Publique, qui donnent 9 p. c. d'enfants de 7 à 14 ans inscrits sur les registres de nos écoles, et une fréquentation moyenne de 75 à 80 p. c.

J'ai déjà dit que j'avais des raisons sérieuses pour douter de la valeur de ces chiffres. Afin d'avoir une proportion certaine d'enfants inscrits, il faut s'assurer du total des enfants de 7 à 14 ans. Ce sont les secrétaires-trésoriers des commissions scolaires, qui sont tenus de faire ce recensement. Pour ce travail, qui requiert, dans la plupart des municipalités, cheval et voiture, le secrétaire-trésorier exige, naturellement, une rémunération. Or on lui refuse généralement toute compensation et pour ses dépenses, et pour son temps. Dans ces conditions, il fait son recensement comme il peut, sans se déplacer. Souvent, il prend de l'institutrice sa liste d'inscrits, et il en fait la base de son rapport. J'en ai examiné quelques-uns où j'ai constaté qu'il y avait moins d'enfants dans la paroisse qu'il n'y avait d'inscrits, sans qu'il parut y avoir des enfants étrangers à la municipalité.

Nous manquons donc d'une base certaine pour connaître le pourcentage des enfants inscrits, puisqu'il n'y a pas à se fier au recensement des secrétaires-trésoriers. Et l'inscription elle-même est loin d'être parfaite, car on m'a souvent

(1) Rapport du Ministre de l'Instruction Publique de la province d'Ontario, année 1911, page XI.

répété que les inspecteurs envoient au Surintendant le nombre des enfants qui sont dans les externats, sous contrôle, des couvents et des collèges, et que ces mêmes élèves sont de nouveau comptés dans le rapport spécial que font ces couvents et ces collèges.

Cette inscription serait-elle exacte qu'elle ne voudrait pas dire grand'chose, car s'inscrire est peu, si la fréquentation régulière ne s'en suit pas.

Quelle est cette fréquentation ? 75 à 80 pour cent de l'inscription, dit le surintendant. Je ne puis admettre cette affirmation, qui cependant, dénonce l'absence, chaque jour de l'année, d'un quart des enfants inscrits.

Des personnes expérimentées m'informent que la moyenne de la fréquentation se calcule de plus d'une manière, avec des résultats très différents.

J'ai examiné la situation scolaire dans le district que je connais le mieux, composé de trois vieux comtés tout petits, et contenant une population intelligente et prospère : St-Jean, Iberville et Napierville. Je constate que la moyenne de la fréquentation n'est là, que de 61 pour cent. Il n'est pas vraisemblable que des grands comtés comme Chicoutimi et Saguenay, récemment ouverts à la colonisation, aient une fréquentation scolaire plus élevée que celle du district d'Iberville. La statistique officielle leur donne, cependant, une moyenne plus haute de 14 à 15 pour cent.

J'ai constaté dans mon enquête, faite sur place, deux faits importants : une forte proportion des garçons de 8, 9 et 10 ans n'entrent en classe qu'après que les travaux des champs sont terminés, à la fin d'octobre, et ils en sortent dès les premiers jours de mai. Ceci explique peut-être pourquoi les enfants restent aussi longtemps dans les éléments de la première année. Ils suivent la classe durant les mois d'hiver seulement, et après six mois d'absence ils reviennent à peu près, à leur point de départ. Ils font ainsi trois à cinq ans d'école (1).

Ma seconde constatation porte sur la sortie définitive des garçons de 10 à 11 ans, dont plus de 50 pour cent ne retour-

(1) Il a déjà été répondu à cette affirmation de M. Dandurand qui est contredite formellement par les documents officiels Voir plus haut, pp 12 et 13.

nent plus à l'école (1). Il n'est pas surprenant de constater, par la suite, que ces enfants ont fait des stages trop courts à l'école et ont vite oublié ce qu'ils avaient imparfaitement appris.

Monsieur Saint-Pierre croit avoir fait une découverte importante quand il apprend que les 82,000 enfants qui sont en première année de l'école élémentaire, sont des débutants qui y séjournent deux et trois ans. Cette vérité est notoire.

Les enfants, à la campagne, sont souvent trois ans en première et une année en seconde. Ceci les mène à 10 ou 11 ans, alors que la moitié d'entre eux terminent leurs études. La même chose peut être dite de beaucoup d'enfants des villes (2). Il suffit de consulter là-dessus Monsieur le juge Choquet et les inspecteurs et inspectrices des manufactures (3) ; on se rend tôt compte de la nécessité d'une loi d'obligation scolaire quand on passe un avant-midi au tribunal des jeunes délinquants.

Monsieur Saint-Pierre dépense beaucoup d'encre pour arriver à admettre «qu'il n'est pas satisfait du degré d'instruction que reçoit la majorité de nos enfants». Seulement, il ne croit pas en la vertu d'une loi d'obligation scolaire et il nous cite, à l'appui de son opinion, la Nouvelle-Ecosse, où la fréquentation ne serait que de 59 pour cent et Ontario de 61 pour cent. Je n'ai pas le rapport d'Ontario, mais je suis informé que ce pourcentage porte sur tous les enfants d'âge à aller à l'école, et non pas sur les sept années qui vont de 7 à 14 ans. Quoi qu'il en soit, cet argument est tout de suite annihilé par la déclaration de Monsieur Pyne que la loi d'obligation scolaire n'est pas encore généralement appliquée.

(1) Même remarque qu'à la note, p. 17

(2) " " " "

(3) Les inspecteurs et inspectrices des Manufactures déclarent tous, dans leurs rapports, que le nombre des enfants sans instruction qui travaillent dans les fabriques, les usines, etc. de la province de Québec, est insignifiant.

On me permettra d'extraire de ces rapports le passage suivant, qui est typique: «Quant à l'instruction je l'ai vérifiee en les faisant lire et écrire et sur le nombre (il s'agit ici des enfants travaillant dans les manufactures inspectées par Mme Lemieux) je n'ai trouvé qu'un garçon de 15 ans qui n'avait aucune instruction; comme la loi m'obligeait de le renvoyer, le gérant m'a fait remarquer que ce garçon n'avait pas l'intelligence nécessaire pour apprendre à lire et, qu'en le congédiant, il trainerait les rues.» Rapport du Ministre des Travaux Publics et du Travail, de Québec, pour 1912; p. 98; sous la signature de Mme Amélie D. Lemieux, inspectrice.

Par contre, j'attire l'attention de M. Saint-Pierre sur l'expérience de certains pays européens. L'an dernier, l'Allemagne n'avait qu'un conscrit sur mille qui fût illettré, la Suède et la Norvège, quatre sur mille, la France, 40 sur mille. Ces pays ont l'obligation scolaire, mais en France, cette loi n'a guère été sérieusement mise en force. La Belgique, qui n'avait pas cette loi, avait 128 illettrés sur mille conscrits. Aussi se décide-t-elle à suivre ses voisins. Et c'est le parti catholique qui entre dans cette voie.

Pourquoi ne ferions-nous pas de même, nous les catholiques de Québec? Pourquoi ne pas adopter les mêmes méthodes que celles qui ont cours dans la plupart des pays civilisés? Avons-nous réellement intérêt à laisser répéter par tous les non-catholiques qui nous entourent, que nous avons peur de l'instruction?

Allons-nous être plus timides que les Japonais qui ont suivi l'exemple, en matière d'éducation, des peuples les plus éclairés, et qui ont adopté l'obligation scolaire? L'Eglise prêche uniformément l'obligation scolaire. Le père qui ne donne pas l'instruction à son enfant quand il le peut, pèche gravement. Pourquoi l'Etat n'ajouterait-il pas une sanction pénale à la violation de cette obligation naturelle?

En vérité pourquoi?

Dernière Lettre de M. Saint-Pierre

(Le «Canada» 9 novembre)

Montréal, 6 *novembre* 1912.

Le «Canada», Redaction,
Montréal.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Veuillez m'accorder un petit espace pour répondre aux «arguments nouveaux» apportés par l'honorable sénateur Dandurand. Ce sera, d'ailleurs, mon dernier mot dans cette polémique.

M. Dandurand oppose, sur la question de la fréquentation scolaire dans notre province, son témoignage à celui du Surintendant, basé sur les rapports des inspecteurs. Au public de juger lequel doit faire autorité.

M. Dandurand a été informé que le pourcentage de la fréquentation, donné par le Rapport du Ministre de l'Instruction Publique de l'Ontario, porte sur tous les enfants en âge de fréquenter l'école. L'information n'est pas tout-à-fait exacte. Le 60.45 pour cent de fréquentation que j'ai rapporté, concerne les enfants inscrits dans les écoles publiques primaires. Pour tous les enfants inscrits dans toutes les écoles, moins les jardins de l'enfance et les écoles du soir, la fréquentation est de 60.84 pour cent (1). Dans la province de Québec, pour les élèves de toutes nos écoles, la moyenne de fréquentation est de 77.53 pour cent (2), près de dix-sept pour cent de plus que dans l'Ontario. A la place de M. Dandurand, j'inviterais nos sympathiques concitoyens de la province sœur à tâter un peu de la liberté scolaire, comme dans Québec!

M. Dandurand, quittant la question de la fréquentation scolaire, pour des raisons que je comprends parfaitement, aborde la question toute différente des illettrés, et donne une foule de statistiques sans nous dire où il les a prises, ce qui nous met dans l'impossibilité de les vérifier. Voici un témoignage autorisé qui contredit absolument presque tous les chiffres qu'il a donnés, et je pourrais en citer d'autres.

«Les enfants qui ne reçoivent pas en Belgique, l'instruc- «tion dont ils seraient susceptibles peuvent donc être es- «timés à environ 40 ou 50,000 sur 1,071,000, soit, en tout «état de cause, moins de 5 p. c.

«La plupart des pays où l'enseignement est obligatoire «n'arrivent pas à des résultats plus brillants. En Allema- «gne, 6 p. c. d'enfants âgés de 6 à 14 ans ne vont pas à l'é- «cole ou la fréquente irrégulièrement. En France, M. «l'inspecteur général Cazes écrivait, il y a quatre ans: «La «situation est aujourd'hui à peu près ce qu'elle était avant «l'application de la loi de 1882: une moyenne de 5 p. c.

(1) Rapport du Ministre de l'Instruction Publique de la Province d'Ontario, année 1911, p. XXIII.

(2) Rapport du Surintendant, 1911, p. XXI.

«d'enfants dans les campagnes, de 10 p. c. dans les centres «populeux ne fréquentent aucune école; et, chose plus grave «les 95 centièmes fréquentent d'une manière tout à fait «insuffisante.» En Angleterre, 600,000 enfants sur 5,000,000 «ne sont inscrits nulle part; et M. MacNamara trouvait 19.4 «p. c. d'enfants ne fréquentant pas l'école. Un tiers des «enfants qui devraient fréquenter l'école, en Italie, s'en dis«pensent. Là aussi l'Instruction obligatoire date de plus «de 25 ans. Mais dans beaucoup de régions, les communes, «les provinces, l'Etat même se sont dispensés de l'exécuter. «La dernière statistique relevait, en 1906, cinq provinces où «plus de 60 p. c. des mariés étaient incapables de signer leur «acte de mariage; 23 provinces où 60 p. c. des époux ne «savent ni lire ni écrire. La Suisse constate également un «nombre considérable d'enfants qui ne reçoivent pas l'ins«truction minimum légalement imposée» (1).

M. Dandurand s'effraye de ce que, suivant lui, les non-catholiques qui nous entourent répètent que nous avons peur de l'instruction. Je ne sais si nos concitoyens protestant ont, en effet, sur notre compte, l'opinion que leur prête mon honorable contradicteur, mais je sais que M. Dandurand, et ceux qui mènent la même campagne que lui, font tout en leur pouvoir pour la leur donner. Dans tous les cas je m'étonne qu'ayant une si grosse poutre dans leur œil, les anglo-protestants puissent encore voir la paille qui se trouve dans le nôtre.

Enfin, M. Dandurand se demande pourquoi nous ne voulons pas d'obligation scolaire, je lui en ai donné deux excellentes raisons: primo, nous n'en avons pas besoin; secundo, c'est une mesure inefficace, parce que inapplicable. Si M. Dandurand veut connaître les objections de principes que nous avons à une loi d'obligation scolaire, je lui conseille de s'abonner à l'«Action Sociale», qui publie actuellement de très beaux articles sur la question de l'éducation.

Avec reconnaissance pour votre hospitalité, je demeure, M. le Rédacteur, Votre etc.

---

(1) Vermeersch & Muller, «La législation et les œuvres en Belgique», édition de 1909, tome I, pp. 403-404. Ces auteurs ont puisé dans les rapports officiels des différents pays et indiquent leurs références

Réponse de M. Dandurand

«Pourquoi tant discourir et ergoter pour établir que nous ne sommes pas inférieurs à nos voisins quand il faut en venir à admettre que «le degré d'instruction que reçoit la majorité de nos enfants n'est pas satisfaisant?» Pour remédier à cet état de chose, Monsieur Saint-Pierre ne croit pas à la vertu d'une loi coercitive. Que ne suggère-t-il quelque chose de mieux? C'est pourtant le remède qu'appliquent les nations les plus éclairées.

«Monsieur Saint-Pierre voudrait être méchant quand il affirme que si les protestants croient que nous avons peur de l'instruction cette opinion naît des demandes de réforme que nous formulons. Monsieur Saint-Pierre ne voudrait pas sûrement que je lui répète ici ce que les Protestants ont de tout temps, depuis la Réforme, dit de l'Eglise catholique. Mon plus grand désir est que nous catholiques de Québec, ne prêtions pas inutilement le flanc à cette accusation. Pour cela il suffit de cesser d'avoir peur de certains mots comme «l'instruction obligatoire».

«Pourquoi ne répèterions-nous pas avec l'Eglise que le père est tenu de donner l'instruction à son enfant?»

Dernier Mot de M. Saint-Pierre

Je n'ai pas du tout peur des mots «instruction obligatoire» mais ils ne m'éblouissent pas non plus. C'est pourquoi je préfère regarder la chose elle-même et la juger à sa valeur. Après les expériences tentées ailleurs, et les résultats révélés par les statistiques, j'avoue qu'il m'est impossible de comprendre comment on peut encore s'enthousiasmer pour cette prétendue réforme.

Nul ne songe à s'opposer à ce «qu'on répète avec l'Eglise que le père est tenu de donner l'instruction à son enfant» — encore que cette phrase soit assez obscure—mais de là à

admettre la contrainte légale, il y a loin. M'appuyant sur les leçons de l'expérience, j'ai déjà dit pourquoi je ne voulais pas d'une loi d'obligation scolaire; quant aux objections de principes que l'on peut faire à une telle loi, je ne puis, encore une fois, et pour les raisons déjà données, que renvoyer mon contradicteur à «l'Action Sociale» à moins qu'il ne préfère se renseigner dans le très beau livre de Mgr Paquet: «L'Eglise et l'éducation.»



PUBLICATIONS PARUES

Première année (1911-1912)

1* L'École Sociale Populaire : But, organisation, programme.

1. L'organisation ouvrière catholique en Hollande
JOSEPH-P. ARCHAMBAULT, S. J.

2. L'organisation ouvrière dans la province de Québec
ARTHUR SAINT-PIERRE

3. De l'éducation du sens social — H. LEROY, S. J.

4. Comment préserver notre jeunesse, les patronages
ÉMILE PICHÉ, P. S. V.

5. La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste et ses associations professionnelles
Mme MARIE GÉRIN-LAJOIE

6. "Le Foyer" et ses oeuvres
L'abbé HENRI GAUTHIER, P. S. S.

7. La caisse populaire — I
ALPHONSE DESJARDINS

8. La lutte antialcoolique dans la province de Québec, depuis 1906
P. HUGOLIN, O. F. M.

9. Le logement de la famille ouvrière — I
L'abbé E.-E.-M. GOUIN, P. S. S.

10-11. Le logement de la famille ouvrière — (Suite et fin)
L'abbé E.-E.-M. GOUIN, P. S. S.

Deuxième année (1912-1913)

12. La Caisse Populaire—II
ALPHONSE DESJARDINS

13. Le mouvement mutualiste dans la Province de Québec
J.-B. ST-ARNAUD

13* L'Instruction Obligatoire
Polémique DANDURAND—SAINT-PIERRE

14. Le Cercle Ouvrier — L. HUDON S. J.

PARAÎTRA EN DÉCEMBRE

15, L'Encyclique "Rerum Novarum"

IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL

o-

J.

RE
J.

V.
es

IE

S.

NS
c,

M.

S.

S.

NS
ec
UD

RE
J.



